

« Janusz Korczak... Reviens, ils sont devenus fous ! »

Par Bernard Lathuillère

Nous allons essayer d'élargir le champ et de prendre un peu de recul en regardant ce qu'il en est en dehors du domaine sociojuridique, du côté de la relation éducative et pédagogique et de la place de l'enfant dans la société, en interrogeant celui qui fut l'un des premiers et plus célèbre défenseur des enfants, Janusz Korczak, resté à leurs côtés jusqu'au bout pour les protéger contre l'arbitraire et l'injustice dans son pays, la Pologne, au cœur du maelström d'une des périodes les plus sanglantes de l'histoire.

Depuis la seconde guerre mondiale, tout porte à croire que le monde a lentement progressé vers plus d'humanité, de liberté et de justice. La reconnaissance des droits de l'homme, la création de l'UNICEF, de l'OMS, les multiples sommets, commissions et traités internationaux, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant finalement adoptée en 1989, ont validé ou favorisé de multiples progrès et avancées sur le plan de la protection de l'enfance. Mais avons-nous pour autant tiré toutes les leçons du passé ? Malheureusement...

...Le monde continue de dévorer ses enfants

Malgré l'évolution phénoménale des connaissances et les efforts intenses pourtant déployés, sans cesse, avec bonne foi et dévouement, les conditions de vie des enfants ne sont pas forcément devenues plus humaines dans le monde d'aujourd'hui. Que dire de la persistance de la faim, de la misère, du nombre de réfugiés, du développement exponentiel des trafics en tout genre, d'enfants, d'organes, de la pédophilie, du nombre des enfants de la rue, des enfants esclaves, des enfants soldats ou accusés de sorcellerie ? À l'évidence, les guerres ne vont pas cesser, les victimes civiles seront toujours plus nombreuses et il n'est même pas certain qu'on puisse empêcher de nouveaux génocides.

Si en Europe et dans les pays riches on croit pouvoir échapper désormais partiellement à ces fléaux, on ne peut pas dire pour autant que ça va bien pour les enfants. **En France en particulier**, la situation semble se dégrader d'année en année, au point de donner le sentiment qu'on marche carrément sur la tête !

On n'entend plus parler ici de l'enfance et de la jeunesse que de façon négative ! Quand les enfants ne sont pas instrumentalisés dans les publicités, on ne nous montre que leurs plus mauvais côtés : la toute-puissance des voyous, les provocations et leurs agressions, qu'on nous repasse en boucle. On ne voit pas grand-chose de ce que ces jeunes ont subi en termes de discrimination, humiliations, solitude et dénis de justice et de démocratie. Qui dans ce pays rend justice aux enfants (en tant que groupe social) ? Leur Défenseure vient à son tour d'être écartée, qui voit son institution anonymisée dans une nouvelle administration ou bien malin sera l'enfant qui saura retrouver sa porte.

C'est tout ce qui concerne l'enfance qui devient suspect. Les parents sont culpabilisés, les pauvres sont traités comme des irresponsables, la jeunesse est dénigrée, et de plus en plus précarisée. Dans de nombreux secteurs, on assiste au délaissement de tout travail d'accompagnement ou de prévention... au mépris des alertes et des propositions des professionnels de l'enfance et de l'éducation passablement découragés¹.

Cette évolution a valu à la France, en 2004 et en juin 2009, de sévères remarques du Comité des droits de l'enfant de l'ONU². Notre pays est pointé du doigt pour son absence de politique nationale cohérente pour l'enfance, pour la façon dont il traite de nombreux enfants en situation de grande vulnérabilité, pour les violences exercées par l'État lui-même et les institutions sur les enfants.

La situation à l'école devient de plus en plus aberrante qui soumet les élèves à une pression toujours plus forte, qui décourage, exclut et rejette les plus faibles sans aucun diplôme et souvent de façon humiliante, au nombre effarant de 150 000 chaque année... Les jeunes professeurs inexpérimentés n'ont plus d'assistance, eux qui n'avaient déjà pas beaucoup d'exercices pratiques et aucune formation à l'état d'enfance de leurs élèves. Chaque semaine apportant son lot de mauvaises nouvelles, après le scandale du rapport de l'INSERM³ il y a quelques années, c'est maintenant le rapport Bocquel⁴ qui préconise à nouveau un « repérage précoce » des troubles du comportement chez l'enfant, indiquant que cette « vulnérabilité pourrait être repérée chez les petits entre 2 et 3 ans »...

Une saine colère

Dans le contexte autrement difficile qui était le tien, tu n'hésitais pas à prendre publiquement la cause des enfants et à interpeller les consciences comme en témoigne avec force le style pamphlétaire de ton manifeste de 1929, *Le droit de l'enfant au respect*⁵ dont bien des lignes pourraient encore être écrites aujourd'hui.

Avant de se plaindre des enfants, disais-tu, il faudrait commencer par balayer devant notre porte. Comment osons-nous incriminer les enfants ? Les accuser ? « *Que penser des innombrables querelles, fourberies, jalousies, médisances et chantages dont les adultes sont à l'origine ? Combien de paroles blessantes, d'actes déshonorants ? Combien de tragédies familiales passées sous silence dont les enfants sont les premières victimes ?*⁶ »

Quel exemple prétend donner notre « respectable » société adulte ? Crimes, délits, corruption, détournement, perversion des institutions, à tous les niveaux de la société, le spectacle des avanies est sans fin. La mauvaise foi et les mensonges ne sont pas du côté des enfants mais des plus puissants, des plus intouchables des adultes, dont l'indécence, la toute-puissance débridée et les comportements criminels ont conduit à des milliers de milliards de pertes, sans d'ailleurs ni coupables, ni sanctions, ni repentis...

À ton époque Janusz, les problèmes étaient aussi tout à fait importants et aussi tout à fait nouveaux : la révolution industrielle, ses espoirs d'émancipation, un pays occupé depuis plus de cent ans qu'il fallait libérer, la révolution russe, une première guerre mondiale dont la fin n'a fait que préparer la suivante..., un pays entièrement à reconstruire... Sans oublier tes propres engagements, trois fois mobilisé comme médecin militaire, plus de six ans passés sur le front au total...

Pourtant il y en a eu des progrès ! La grande synthèse de l'enfant dont tu rêvais est bien avancée maintenant. On n'ignore plus grand-chose du développement de l'enfant, de ses besoins et de ces capacités, la connaissance du bébé a extraordinairement progressé, des moyens importants ont été mobilisés pour l'éducation, le sport et les loisirs.

Et ce n'est pas non plus les personnes de qualités, les talents, les philosophes, les analystes, les savants, qui manquent. Nous avons même des pédopsychiatres de talent comme toi, qui arrivent à s'exprimer de plus en plus souvent à la radio, comme tu le faisais toi ou comme le fit ensuite Françoise Dolto, en véritables médecins de l'éducation. Nous avons la chance d'avoir une société civile éduquée, nombreuse et cultivée, et une démocratie active, alors qu'est-ce qui manque ? **Comment as-tu fait ? Et qu'avons-nous raté ?**

Une réponse à la hauteur

I. Considérer l'enfant comme une Personne !

L'enfant est une personne à part entière, avec ses défauts et ses qualités et ses besoins propres. Il n'est pas un être en devenir, pour qui on considère que les choses sérieuses commenceront plus tard, comme s'il était « un futur adulte, un futur travailleur, un futur citoyen »⁷. La hiérarchie des âges n'existe pas : « Nous attribuons à tort à nos pauvres années des degrés différents de maturité...⁸ » ou encore : « Allez donc demander à un vieillard ce qu'il pense des hommes de quarante ans !⁹ ».

Il a une histoire, une mémoire, une vie sociale. Les enfants ont leur propre culture, leurs savoirs et leurs compétences spécifiques. Quand leurs droits sont ignorés, ils doivent être considérés comme appartenant à une « classe sociale » opprimée, au même titre que l'étaient d'autres groupes sociaux comme les Noirs ou les Femmes. **Et le premier besoin du « peuple des enfants » comme tu le nommais, c'est de pouvoir vivre sereinement le temps de l'enfance.**

Tu n'avais pas une vision idyllique ou romantique de l'enfant. Il n'est ni bon, ni mauvais. L'enfant est l'acteur et le fin stratège de ses propres intérêts. En fait, on doit s'attendre à ce que chacun, enfant ou adulte, soit tour à tour susceptible d'être manipulé, trompé, floué, berné, ou capable de manipuler, tromper, flouer, bernier autrui.

II. Se méfier des bons sentiments !

Dans le contexte historique de l'indépendance recouvrée de ton pays et de sa reconstruction, c'est une approche très pragmatique qui est à l'origine de la conception démocratique de l'organisation de tes maisons d'enfants.

En ouvrant tes orphelinats, tu écrivais lucidement : « *Je ne pourrai pas changer l'enfant en autre chose que ce qu'il est déjà. Je peux éveiller ce qui sommeille dans une âme, mais je ne peux pas la créer à nouveau* »¹⁰. Tu savais aussi qu'« *il est impossible d'éviter certaines erreurs nées de l'habitude, des idées reçues, des traditions consacrées par l'usage comme cette façon de traiter les enfants en êtres inférieurs, inconscients...* »¹¹.

La reconnaissance des enfants comme sujets de droits imposait de se donner les moyens d'une véritable collaboration dans la communauté des adultes et des enfants qui ne pouvait plus être d'ordre hiérarchique ni autoritaire.

Pour éduquer, tu t'es ingénié à créer non pas uniquement **pour** les enfants **mais avec** eux un cadre de vie cogéré visant à répondre au mieux à leurs besoins et à leurs aspirations **en tenant compte de ce qu'ils sont**. En composant des règles discutées avec l'ensemble des enfants, tu autorisais les plus rebelles d'un côté, et les plus faibles d'entre eux, d'un autre côté, à se réconcilier avec eux-mêmes et avec la vie.

III. Aider les enfants à s'organiser et les accueillir dignement

C'est ainsi que tu as expérimenté et mis en œuvre avec succès dans ce qui est devenu la célèbre république des enfants de Korczak, **de multiples dispositifs éducatifs et pédagogiques**, individuels et collectifs, dont la finalité était d'organiser la vie de la communauté et la régulation de ses conflits sur une base théorique et pratique non plus institutionnelle mais **constitutionnelle**, c'est-à-dire régulée par le droit.¹²

Il s'agissait, parmi d'autres¹³, du Parlement des enfants dont les députés sont élus, qui est doté d'un budget et chargé de l'élaboration des lois, et du Tribunal des Pairs, dont les juges sont aussi des enfants, qui veille à résoudre rapidement tous les conflits et dont les sanctions sont toujours symboliques.

Il faut bien voir que ces « dispositifs » innovants (à l'époque) n'étaient pas de simples « outils pédagogiques », destinés à apprendre aux enfants le fonctionnement démocratique, à l'exemple du Parlement des enfants créé par l'Éducation nationale qui ne représente que les seuls élèves lauréats désignés par leur académie¹⁴. Il s'agissait de véritables institutions politiques régissant tout le fonctionnement de la vie collective, dont les décisions transparentes et publiques s'imposaient à tous, adultes et enfants dans le cadre d'une démocratie interne bien vivante.¹⁵

Au meilleur niveau de la bienveillance institutionnelle, ce type de fonctionnement permet, plutôt que de s'empresse de rechercher des fautifs devant des problèmes répétés, de se demander quelle faille, dysfonctionnement ou évolution naturelle et compréhensible est à son origine, et quelles modifications institutionnelles pourraient permettre d'y remédier. Dans les orphelinats de Korczak, c'était le rôle du Conseil juridique, émanation du parlement, cogéré par les enfants et l'équipe éducative.

Une telle politique éducative avait clairement pour ambition de garantir une vie en collectivité sereine et formatrice pour de futurs citoyens doués d'esprit critique et capables de s'exprimer dans une société moderne et démocratique. Un siècle plus tard dans notre pays, on observe que ni notre École, ni nos services pour la jeunesse ne se sont encore équipés de moyens similaires, ne serait-ce que pour défendre les valeurs de la démocratie, et réagir au désordre et à la violence envahissants.

Quelles leçons pour aujourd'hui ?

Pour que cette pratique précoce de la démocratie respectueuse des droits de l'enfant fonctionne correctement et de façon pédagogique, il faut réfléchir à plusieurs « ingrédients » :

1) Être un responsable éducatif oblige à **être exemplaire** sur le plan du respect des règles communes à tous, adultes et enfants, sans passe-droits. Janusz Korczak – comme bien d'autres dans d'autres domaines – a montré l'importance de réguler l'autorité des adultes par celle du droit. La « responsabilité parentale » devrait remplacer dans les textes comme dans les mentalités « l'autorité parentale ». Il reste aujourd'hui nécessaire de rappeler à titre préventif que l'autorité dont se prévalent les adultes sur les enfants ne peut servir qu'à assumer leurs responsabilités vis-à-vis d'eux et que toute forme d'autoritarisme et de décisions arbitraires doit donc être bannie, que ce soit dans le cercle familial ou à l'école. C'est encore loin d'être le cas, malgré les incidences directes en termes de violence, et notamment de violences éducatives dites « ordinaires ».

2) Ceci implique pour l'adulte de **changer de posture** pour modifier son regard sur les enfants et agir un peu moins POUR eux et un peu plus AVEC eux. Capable de sens critique et d'autocritique, il développera une éthique personnelle renforcée sur le plan de sa responsabilité éducative, en cessant de vouloir penser et agir à leur place ou par procuration et en faisant preuve au quotidien d'une meilleure écoute et disponibilité, avec humilité (je ne peux pas savoir ni penser à ta place). Korczak nous enseigne qu'il n'y a en effet pas de petits détails, pas plus qu'il n'existe pas de « petite » douleur.

3) Enfin, agir en adulte vis-à-vis des enfants et des adolescents, de façon responsable, exige aussi d'être capable de **tout comprendre, tout supporter** et même de tout excuser, ce qui ne veut pas dire ne pas sanctionner et/ou se protéger. Mais pour juger et sanctionner ou pardonner les actes posés par des enfants en difficulté ou délinquants, il ne faut pas les rejeter, il faut leur parler et il faut se donner la peine de les comprendre. Korczak a toujours été très clair et cohérent à ce sujet :

« Les enfants délinquants, eux, ont besoin d'amour. Leur révolte pleine de colère est juste. Il faut en vouloir à la vertu facile, s'allier au vice solitaire et maudit. Quand recevra-t-il la fleur du sourire, si ce n'est maintenant ? [...] Ne voyez-vous pas que les meilleurs des enfants éprouvent de la peine pour les pires d'entre eux ? En vérité, quelle est leur faute ?¹⁶ »

« Les enfants sont un nombre, une volonté, une force et un droit. Le médecin peut arracher l'enfant à la mort. Le devoir de l'éducateur est de laisser vivre cet enfant et de lui garantir le droit à être ce qu'il est ¹⁷ ».

En conclusion, cher Janusz, si tu nous as enseigné en théorie et en pratique que toute démarche éducative responsable impose le respect des droits de l'enfant dans la vie quotidienne, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'une bonne intention, d'une invocation, **mais que cela exige de se donner les moyens de réorganiser entièrement les divers cadres de vie de l'enfant, de façon telle qu'il puisse y exercer effectivement ses droits actifs d'expression et de participation.**

Voilà l'enjeu d'une véritable réforme à faire d'urgence, qui pourrait contribuer efficacement à apaiser les relations adultes/enfants et à faire baisser la violence à l'intérieur des établissements. La Convention des droits de l'enfant oblige chaque institution accueillant les enfants à s'y mettre. C'est une réalité qui est maintenant à notre portée et qui représente en soi un stimulant programme d'action, dans le respect me semble-t-il de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Bernard Lathuillère,
Président de l'Association française J. Korczak
<http://korzak.fr>

Supplément

C'est l'histoire d'une plaidoirie de Janusz Korczak rapportée par sa biographe, Betty Jean Lifton¹⁸, qui fit grand bruit à Varsovie en 1927. Korczak était intervenu en tant que médecin expert auprès du Tribunal des enfants de Varsovie au cours du procès du lycéen Stanislaw Lampisz inculpé pour le meurtre de son proviseur.

Résumé des faits : Ayant commis une faute, Lampisz, qui était interne, s'est vu signifier son renvoi par Lipka son proviseur. La punition démesurée et sans appel provoque honte et désespoir de l'étudiant. Lampisz décide de s'armer d'un fusil pour aller la nuit même se suicider sur un pont de Varsovie. Il rencontre par hasard Lipka qui traversait aussi ce pont. L'émotion et le baisemain de Lampisz se jetant à ses pieds en lui demandant pardon ne suscitent que le dégagement hautain du proviseur. Le jeune homme se menace alors lui-même avec son fusil, il s'ensuit une bousculade et un coup part, tuant le proviseur.

Conclusion de Korczak qui plaida longuement : ce n'est pas un crime, Lipka est mort « comme un chimiste qui a fait exploser son labo, ou un chirurgien ayant attrapé un virus ». Après une telle plaidoirie, le jugement surpris par sa sévérité : Lampisz fut néanmoins jugé coupable et condamné cinq ans de prison dans une prison de haute sécurité.

[TSVP]

-
- ¹ Cf. le [Cahier de doléances des États généraux pour l'enfance](#), 112 textes réunis en huit chapitres dressant l'état des lieux de la situation réelle des enfants dans tous les domaines de leur vie, signés par 80 organisations, mai 2010, 218 p., accessible en ligne. À l'initiative d'une quinzaine d'associations et de collectifs – dont l'AFJK et DEI-France — réunis autour de l'équipe de la pétition « Pas de zéro de conduite pour les enfants de moins de trois ans », qui avait contesté avec succès un rapport de l'INSERM préconisant le dépistage du « trouble des conduites » chez l'enfant dès le plus jeune âge. [<http://etatsgenereuxpourl'enfance.blogspot.com/p/le-cahier-de-doleances.html>]
- ² Observations finales du Comité des droits de l'enfant: France, COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (de l'ONUG), 51e session, 2 juin 2009, 25 p., réf. : CRC/C/FRA/CO/4. [Disponible en ligne et sous Word](#) avec l'ajout d'un sommaire sur le site de l'AFJK. [http://korczak.fr/cide/crc-c-fra-co-4_51e_recom09_p1.html]
- ³ Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent, Expertise collective, Éd. Inserm, sept. 2005, 428 p.
- ⁴ Rapport sur la prévention de la délinquance des jeunes, par J-M. Bockel, Secrétaire d'État à la justice, nov. 2010 (disponible sur le site de l'Élysée).
- ⁵ Korczak J., *Le droit de l'enfant au respect*, trad. L. Waleryszak, préfacé par Bernard Defrance et Frédéric Jésus, Éd. Fabert, 2009, 138 p., édité en Poche à 3,50 € à l'initiative de l'AFJK en partenariat avec Dei-France et une vingtaine d'ONG.
- ⁶ Ibid., p. 33.
- ⁷ Ibid., p. 35.
- ⁸ Korczak J., *Le droit de l'enfant au respect* in *Comment aimer un enfant*, trad. Z. Bobowicz, Éd. Robert Laffont, 2006, p. 374.
- ⁹ Korczak J., *Comment aimer un enfant*, Éd. Robert Laffont, 2006, p. 159.
- ¹⁰ Ibid., p. 213.
- ¹¹ Ibid., p. 180.
- ¹² Lamihi A., Janusz Korczak L'éducation constitutionnelle, Desclée de Brouwer, 1997, réédité au Maroc en 2009.
- ¹³ Lathuillère B., « [Les dispositifs socio-éducatifs korczakiens](#) », document de travail, tableau de 40 items et 34 notes en ligne sur « korczak.fr ». Institués par Janusz Korczak, ils ont régi pendant plus de 30 ans la vie collective de ses deux établissements éducatifs : Dom Sierot (La Maison des Orphelins, créée en 1912) et Nasz Dom (Notre maison, créée en 1919), qui accueillaient chacun une centaine d'enfants de sept à 14 ans. [http://korczak.fr/m4textes/dispositifs-educatifs/_listedispos.html]
- ¹⁴ Lathuillère B., « [Le Parlement des enfants français : un projet inabouti](#) », inédit, sur korczak.fr ; [<http://korczak.fr/m2enfants/droits/parlement-enfants.html>]
- ¹⁵ Cf. Yves Jeanne « [Janusz Korczak : éduquer, tisser l'enchantement et la raison](#) », Revue Reliance 2/2005 (n° 16), p. 115-122, en ligne sur cairn.info. [<http://www.cairn.info/revue-reliance-2005-2-page-115.htm>]
- ¹⁶ Korczak J., *Le droit de l'enfant au respect*, Éd. Fabert, op. cit., p. 49.
- ¹⁷ Ibid., p. 51.
- ¹⁸ Lifton B-J., Janusz Korczak Le roi des enfants, (biographie), Éd. R. Laffont, 1989, épuisé, p. 148-149.